

COMMUNIQUÉ

Aménagement des examens 2021 dans la voie professionnelle = suppression pure et simple de disciplines !

Refusant depuis plusieurs mois d'envisager tout scénario sur les examens professionnels 2021 malgré les alertes récurrentes du SNUEP-FSU, le ministre annonce enfin ses arbitrages qui apportent toujours plus de confusions et de problèmes qu'ils n'en règlent ! Est-ce à dire qu'il ne comprend toujours rien à la voie professionnelle ou qu'il continue de bafouer les élèves, les familles et les personnels de la voie professionnelle ?

Le ministre décide de maintenir toutes les épreuves ponctuelles relatives aux enseignements généraux mais seules deux disciplines ayant obtenu les meilleures notes seront retenues. Ce qui signifie qu'en 2021, un-e bachelier professionnel-le peut obtenir son diplôme sans note en français et/ou en histoire géographie – car il est clairement question de neutralisation et non de prise en compte du contrôle continu pour les disciplines rejetées. Alors que des coefficients très différents sont attribués aux disciplines concernées et permettent un équilibre entre les disciplines professionnelles et générales, quelle valeur le ministre compte-t'il attribuer aux deux notes restantes ? Dans un contexte d'épuisement professionnel et de conditions sanitaires non stabilisées, tou-tes les enseignant-es seront mobilisé-es pour corriger des copies qui, pour la moitié, iront directement à la poubelle !

Le ministre oublie évidemment sciemment de mentionner les épreuves professionnelles écrites des filières tertiaires et de certaines sections de la production par exemple. Ces épreuves, longues, à fort coefficient et certainement les plus appréhendées par les élèves ne bénéficient d'aucun aménagement.

Ces arbitrages sont inacceptables et révélateurs du mépris du ministre pour les élèves et les personnels de la voie professionnelle.

La diminution du nombre obligatoire de CCF est une demande que le SNUEP-FSU porte depuis plus de trois mois. Si cette décision avait été anticipée, elle aurait apporté un peu de sérénité aux élèves et aux enseignant-es en cette dernière période scolaire anxieuse. Cet aménagement nécessite néanmoins des clarifications rapides : comment seront comptabilisés les CCF manquants ? Prise en compte du contrôle continu ou notes des premiers doublées ?

L'obstination du ministre à maintenir l'oral du chef-d'œuvre en CAP est hors-sol. Les élèves de CAP concentrent de nombreuses difficultés scolaires et nécessitent une attention et un accompagnement quotidiens. Les « balancer » dans cette épreuve orale sans qu'elles et ils aient bénéficié de conditions rigoureuses de préparation est irresponsable.

Le SNUEP-FSU exige des clarifications rapides quant aux modalités d'aménagements des CCF pour éviter de renforcer les inquiétudes déjà prégnantes et massives.

Le SNUEP-FSU dénonce la suppression sèche de disciplines pour certifier les diplômes professionnels. Si le ministre fait le choix de conserver uniquement deux notes, qu'il aille au bout de sa logique et qu'il décide de maintenir seulement 2 épreuves. D'autres modalités certificatives sont envisageables pour les disciplines rejetées. Il est intolérable de les faire disparaître comme annoncé à ce stade.